

L'action sociale en faveur des personnels de l'éducation nationale et de la jeunesse

SON ORGANISATION : DEUX MODES D'ORGANISATION (1/4)

1. Pilotage national (bureau de l'action sanitaire et sociale) :

- * partenariats nationaux (association les Fauvettes, MGEN),
- * animation de réseaux des correspondants académiques,
- * mesures ministérielles (ex : mesure logement),
- * journées de rencontres et d'échanges de tous les partenaires de l'action sociale (ex : journée nationale d'action sociale annuelle),
- * organisation des travaux de la CNAS (commission nationale d'action sociale) et détermination de la politique nationale d'action sociale

SON ORGANISATION : DEUX MODES D'ORGANISATION (2/4)

2. Organisation déconcentrée :

Hormis quelques actions pilotées au niveau ministériel, l'action sociale au sein du MENJ est gérée au niveau académique.

Les deux services en charge des différentes prestations sont :

- le service social des personnels
- le service d'action sociale.

SON ORGANISATION : DEUX MODES D'ORGANISATION (3/4)

ACADÉMIE DE DIJON
Liberté
Égalité
Fraternité

ac-dijon.fr

Entrez votre recherche ici OK

Retrouvez toute l'information sur le site education.gouv.fr

ACADÉMIE | ECOLE, COLLÈGE, LYCÉE | ORIENTATION, FORMATIONS | EXAMENS ET CONCOURS | ACTION ÉDUCATIVE

UNE+ | Bac 2021 | Bourgogne-Franche-Comté | Le projet académique | Ecole inclusive | Sécurité | Persévérance scolaire / FSE

Accueil > Personnels > Prestations sociales

Prestations sociales

IMPRIMER | A+ / A-

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

- Aide compensatoire à l'éloignement professionnel
- Aide aux frais de déplacements (**uniquement pour les non titulaires et AESH**)
- Aide pour la VAE
- Subvention repas
- Titres de transport

SE LOGER / S'INSTALLER / MUTER

1 Pour les titulaires stagiaires et les néo titulaires, vous devez faire une demande d'AIP (www.aip-fonctionpublique.fr)

- Aide au changement de domicile pour mutation
- Aide au changement de domicile pour AESH et non titulaire
- Aide à la caution
- Aide au changement de domicile suite à une séparation/divorce ou veuvage
- Aide à l'installation du Comité Interministériel de la Ville (C.I.V)
- Aide à l'installation des Personnels de l'Etat (AIP)
- Parc de logement des fonctionnaires

VACANCES ET LOISIRS

- Aide aux vacances
- Aide aux séjours d'enfants en gîte de France ou VV/F
- Aide aux séjours d'enfants en centres vacances avec hébergement
- Aide aux séjours linguistiques pendant les vacances scolaires
- Séjours en centres de vacances spécialisés pour handicapés
- Aide à la participation aux centres de vacances d'enfants handicapés
- Chèques vacances
- Aide aux loisirs des enfants
- Aide aux séjours en centres de loisirs sans hébergement

VOUS AVEZ 1 OU + ENFANTS

- Aide à domicile
- Aide aux études d'enseignement supérieur

CONTACT ACADÉMIQUE

Action sociale

Rectorat de Dijon
2 G rue du général Delaborde
21 000 Dijon
Tél : 03.80.44.85.27
Fax : 03.80.44.87.53
daf4-as1@ac-dijon.fr

Indemnité forfaitaire de changement de résidence

Tél : 03.80.44.85.72
Fax : 03.80.44.87.53
daf4-as2@ac-dijon.fr

Congés bonifiés

Tél : 03.80.44.85.72
Fax : 03.80.44.87.53
Daf4-as4@ac-dijon.fr

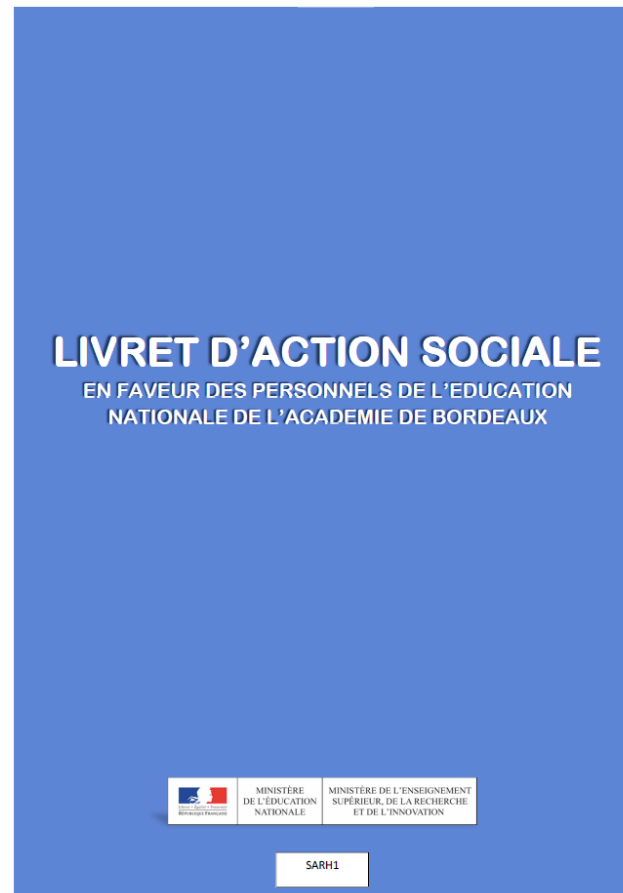
S'INFORMER, RECHERCHER, NOUS CONTACTER

- Vidéos
- Organisation
- Contact
- Photos
- Facebook
- Li-Prof
- e-services
- PIA
- Webmail
- Twitter
- Disciplines
- B.O.

CARTOGRAPHIE DSDEN

Saisir les services

SON ORGANISATION : DEUX MODES D'ORGANISATION (3/4)



DIALOGUE SOCIAL : NIVEAU ET COMPOSITION

Les instances d'action sociale du ministère de l'éducation nationale sont organisées au niveau national, académique, départemental et de l'administration centrale

Les instances d'action sociale sont composées à égalité de sièges entre les membres représentants des personnels et les membres désignés par la Mutuelle générale de l'éducation nationale.

DIALOGUE SOCIAL : ROLES DE CHAQUE COMMISSION

*La commission nationale d'action sociale participe à la définition de la politique nationale d'action sociale du MENJ,

*La commission académique d'action sociale a pour rôles de piloter la politique académique d'action sociale, de rechercher et de proposer les moyens de développer et de coordonner la politique d'action sociale décidée par le recteur dans l'académie et d'en suivre la gestion, ...

*La commission départementale d'action sociale a pour rôles de mettre en œuvre des prestations d'action sociale individuelles ou collectives dans le département, ...

*La commission centrale d'action sociale a pour rôles d'examiner les besoins des personnels en activité ou retraités, les conditions de mise en œuvre des actions définies au niveau national en fonction des spécificités de l'administration centrale, ...

LES PRESTATIONS

I- Les prestations interministérielles individuelles à réglementation commune (41% des dépenses en 2018)

A- Prestations définies juridiquement par le ministère chargé de la fonction publique et financées par celui-ci gérées par différents prestataires

1) Aide à l'installation des personnels (AIP et AIP ville)

Les personnels du MENJ et MESRI représentent 53 % du nombre total de bénéficiaires pour un montant total de 3,9 M€ (montant moyen de l'aide 716 €) pour 2018.

2) Chèque-vacances

Les personnels du MENJ et MESRI représentent 36 % du nombre total de bénéficiaires pour un montant total de 66 M€ en 2018 (épargne des agents et bonifications de l'Etat).

3) CESU Garde d'enfants 0-6 ans

Les personnels du MENJ et MESRI représentent près de 41,4 % du nombre total de bénéficiaires pour un montant total de 12,9 M€ en 2018 (montant moyen versé 498 €).

LES PRESTATIONS

I- Les prestations interministérielles individuelles à réglementation commune (41% des dépenses en 2018)

B- Prestations interministérielles à réglementation commune gérées au niveau académique, financées par le ministère

Trois champs de prestations :

- **Aide aux enfants handicapés** prépondérante (85,8 % de la dépense totale) avec une surreprésentation de l'allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (97,9 % des aides enfants handicapés) ;
- **Aide à la restauration** (9,1 %) ;
- **Aide aux vacances** (5,1 %).

LES PRESTATIONS

II- Les prestations d'action sociale d'initiative académique (36% des dépenses en 2018)

Ces prestations permettent de répondre aux besoins spécifiques locaux :

- **Enfance et études** (40,1 % de la dépense),
- **Environnement professionnel et privé** (16,2 %),
- **Vacance, culture, loisirs** (15,7 %),
- **Logement** (15,2 %) dont mesure nouvelle « logement »,
- **Restauration** (11 %)
- **Accueil, information et conseil** (1,8 %).

LES PRESTATIONS

III- Les secours et les prêts (23% des dépenses en 2018)

Dispositifs d'aides financières attribués, en fonction de la situation sociale de l'agent, par le recteur d'académie après enquête du service social et avis de la commission académique ou départementale d'action sociale.

A- **Les secours urgents et exceptionnels** pour venir en aide aux agents en activité, retraités ou à leur famille qui doivent faire face à des difficultés financières par suite d'évènements imprévus et dont la situation ne permet pas d'envisager l'octroi d'un prêt remboursable.

En 2018, **8 800 secours** ont été attribués pour un montant moyen de 725€

B- **Les prêts à court terme et sans intérêt** pour les agents qui connaissent des difficultés financières passagères.

La gestion de ces prêts a été confiée à la MGEN par le ministère au terme d'une convention.

En 2018, plus de **837 prêts** ont été accordés

Les prestations gérées en partenariat avec la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN) (1/3)

L'accord-cadre du 23 novembre 2018 MENJ-MGEN formalise un partenariat ancien (début des années 70) notamment dans le domaine de l'accompagnement social des personnels ainsi que dans celui de la santé et du bien-être de ces personnels.

A- Les « actions concertées »

Des actions concertées sont mises en place conjointement avec la MGEN. Chaque partenaire participe au financement de ces actions.

1- Dans le domaine de l'accompagnement social :

- le financement d'équipements spéciaux pour les personnes en situation de handicap ;
- la participation aux vacances d'enfants ou adultes en situation de handicap dans des centres spécialisés ;
- une aide aux actifs et retraités en situation de handicap ou invalides qui requièrent la présence d'une tierce personne à domicile ou en établissement ;
- la participation à la réservation de lits d'accueil de personnes retraitées dépendantes ou en situation de handicap (EHPAD ou établissements spécialisés).

Les prestations gérées en partenariat avec la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN) (2/3)

2- Dans le domaine de la santé et du bien-être des personnels, les personnels peuvent bénéficier de deux dispositifs suivants :

2-1 **Les Réseaux Prévention, Aide et Suivi (PAS)** ont pour objet de favoriser le maintien dans l'emploi et la réinsertion professionnelle des personnels du MEN, mutualistes ou non, soumis à des risques professionnels particuliers ou atteints d'affections entraînant des difficultés dans leur exercice professionnel.

En 2018, 17 208 agents ont pu bénéficier de l'ensemble de ces actions.

805 actions collectives : 59 % dédiées aux RPS, 24 % aux troubles de la voix et 17 % aux TMS.

3 449 agents ont pu bénéficier d'entretiens dans le cadre des Espaces d'accueil et d'écoute

Pilotage du dispositif des Réseaux PAS réalisé au niveau national par la DGRH et la MGEN au moyen d'un comité de pilotage national. Une représentation des CTSS-CTR et des médecins de prévention est assurée dans cette instance. Cette comitologie est déclinée au niveau académique et départemental.

Les prestations gérées en partenariat avec la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN) (3/3)

2-2 **Les centres de réadaptation** permettent aux personnels en difficultés professionnelles ou sur des postes inadaptés pour des raisons de santé de bénéficier de dispositifs de « reconfrontation » au travail en vue d'un retour au travail sur les fonctions initialement occupées ou après une reconversion professionnelles. Les médecins de prévention et les services RH des académies concernées participent étroitement à la mise en œuvre de ces dispositifs.

En 2018, 251 agents ont été accompagnés dans les 6 centres couvrant 10 académies.

B- Les techniciennes d'intervention sociale et familiale

Financement d'interventions familiales ou d'aides ménagères à domicile en faveur des personnels en activité (456 interventions en 2018, 632 en 2017).

MESURE LOGEMENT

destinée en priorité aux enseignants néo-titulaires

	Crédits délégués	Crédits consommés	Logements réservés
CRETEIL	1 300 000 €	1 299 000 €	37
VERSAILLES	1 200 000 €	1 160 200 €	31
LILLE	500 000 €	500 000 €	48
AMIENS	325 000 €	205 600 €	29
TOTAL	3 325 000 €	3 164 800 €	145